

— La plupart sont morts. Il en reste encore quelques-uns de soixante-lix, soixante-quinze ans, comme moi.

— Ah ! vous avez été maître d'école.

— Oui, et j'ai vu des choses dont nos enfants ne peuvent se faire une idée. J'ai vécu dans le temps des lois de proscriptions. Hélas !

Quel temps ! Que Dieu en préserve la pauvre Irlande ! Dans quelle condition était alors le catholique ! Pourriez-vous me croire ? Il était exclu de toutes les œuvres de l'homme, des élections, et du Parlement, des services sur terre et sur mer, de toute fonction publique, de tout droit de propriété.

Certaines branches de commerce lui étaient même interdites, et il payait des impôts dont l'Anglais était complètement affranchi. Le catholique ne pouvait tenir une école ni même enseigner. Nous étions obligés d'envoyer nos enfants dans des institutions où on faisait apprendre l'anglais, où on les détournait de leur foi héréditaire. Le puissant propriétaire voulait que ses tenanciers envoyassent leurs enfants à ces institutions anglaises et protestantes. Mais la plupart de nos braves Irlandais refusaient de céder à cette injonction. Ils aimaient mieux s'exposer à mourir dans la misère que de trahir leur religion. Nous autres ; maîtres d'école, nous réunissions en secret nos élèves dans nos cabanes pour leur enseigner les commandements de notre sainte Eglise, et en été, nous les conduisions dans quelque champ écarté, derrière des haies, loin des espions.

Dès qu'on apercevait une figure suspecte, on se hâtait de fuir. Que la Sainte Vierge soit bénie ! Ces mauvais jours, sont passés et je me réjouis de voir mon fils affranchi de ces tribulations. Il a été élevé à l'école normale à Dublin, et je puis dire qu'il est très-instruit. Non seulement il sait lire, écrire, et compter, mais il peut citer les noms de tous les rois d'Angleterre et raconter de merveilleuses choses de différents pays qui sont très loin de nous. Il est du reste bien payé. On lui donne mille francs par an, plus un petit terrain autour de sa cabane, et une portion de tourbe.

— Dans quelle langue votre fils donne-t-il ses leçons ? En irlandais ?

— Hélas ! non. C'est absolument défendu. Nos enfants doivent apprendre à lire et à écrire en anglais. Notre Saint-Père de Rome a dit qu'on pouvait prier dans cette langue, et ce que dit le Saint-Père c'est vrai. Mais la langue de nos